

ÉQUITATION

Règlement universitaire

Dispositions particulières

Saison 2023-2024

Composition de la Commission Mixte Nationale

FF Équitation

Martin DENISOT (Conseiller technique national)

FF Sport U

Charles CALLON (Université de Lyon)

Philippe REBOT (Directeur national adjoint)

Invitée :

Emilie VALMIER-ROCHEBLAVE (Etudiante élue au CDF)

Dates des championnats

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Envoi des candidatures d'arbitres
Equitation	02 au 04 juin 2024 Lyon (Auvergne Rhône-Alpes)	03 mai 2024	03 mai 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉQUITATION

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

02 au 04 juin 2024
Lyon (Auvergne Rhône-Alpes)

2 - FORMULE SPORTIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

A. Niveau de compétition :

CSO :

- 1er tour : Parcours jugement HUNTER à 0,90m avec note de style,
- 2ème tour : Jugé sur un parcours Hunter "Type Grand Prix" afin de compléter l'appréciation du niveau équestre des cavaliers
- 3ème tour : Parcours à 1,05m / 1m10 barème A à temps différé (6 premiers obstacles sans chronomètre)
- Et finale : Barème A au chronomètre, hauteur à déterminer par la commission technique en fonction du niveau général des cavaliers.

Dressage :

- Les 4 reprises de dressage sont dans l'ordre, les suivantes :
 - Amateur 3 imposée A,
 - Amateur 3 Grand Prix,
 - Amateur 2 préliminaire, Amateur 2 libre.

A l'issue du championnat de France 4 titres seront décernés :

- Champion de France « Dressage »
- Champion de France « CSO »
- Champion de France « Combiné »
- Champion de France des Académies

B. Formule des compétitions :

Le championnat de France universitaire est disputé par élimination directe intégrale. Les chevaux et le matériel sont mis à disposition des cavaliers par l'organisateur. Pour chaque tour, les cavaliers qualifiés procèdent à un tirage au sort simultané pour établir l'ordre de passage des chevaux et l'ordre de passage des cavaliers sur chaque cheval.

Pour le 1er tour, les cavaliers d'une même académie ne peuvent se rencontrer.

Détente CSO : chaque cheval sera détendu par l'organisation. Tout concurrent dispose de :

- 5 mn pour s'échauffer avec le cheval
- 3 sauts maximum au choix, du niveau du tour correspondant

Détente dressage : chaque cheval sera détendu par l'organisation. Tout concurrent dispose de :

- 7 mn pour s'échauffer avec le cheval

N.B. : les étudiants(es) peuvent être invité(e)s à participer à la détente des chevaux, au fur et à mesure de leur élimination.

C. Tours qualificatifs :

Détermination des cavaliers qualifiés pour le tour suivant :

- Au 1er tour, chaque cheval est monté par 3 cavaliers différents (36 cavaliers, 12 chevaux). Le meilleur cavalier de chaque cheval est qualifié pour le tour suivant ainsi que les 6 meilleurs seconds.
- Au 2ème tour, chaque cheval est monté par 3 cavaliers (18 cavaliers, 6 chevaux), le meilleur est qualifié pour le tour suivant ainsi que les 3 meilleurs seconds.
- Au 3ème tour, chaque cheval est monté par 3 cavaliers (9 cavaliers, 3 chevaux), le meilleur est qualifié pour la finale.

CSO 1er tour : Fiche HUNTER EQUITATION (jointe au cahier des charges du CFU)

CSO 2ème tour : Fiche HUNTER EQUITATION

CSO 3ème tour : barème A à temps différé (6 premiers obstacles sans chronomètre)

Finale : barème A au chronomètre

Dressage : Les critères pour déterminer le meilleur cavalier sont dans l'ordre : note totale, somme des notes d'ensemble, somme des notes pour le cavalier, note de position.

En cas d'égalité parfaite, il y aura barrage sur un cheval non encore monté par les cavaliers concernés.

A l'issue du premier tour de dressage comme de HUNTER, une commission technique appréciera si les cavaliers qualifiés avec des notations inférieures à 55% pourront ou non prendre le départ au second tour, respectant en cela et le bien-être des chevaux et la sécurité minimale des cavaliers. Cette commission sera composée du Directeur National Adjoint de la FFSU, du Directeur Technique National de la FF Equitation, du missionné équitation, des présidents de jury de dressage comme de HUNTER, du directeur du centre équestre accueillant le championnat et d'un représentant étudiant.

Les critères pour classer les cavaliers sont, dans l'ordre :

- CSO : les 2nds sont départagés en fonction de la différence de points avec le 1er puis de la différence de temps. Tous les 3èmes sont classés après les 2nds selon les mêmes critères.
Pour le hunter, en cas d'égalité du nombre de points, les cavaliers sont départagés par la « note cavalier » puis par la « note du parcours », puis par les points à déduire.
Dans le cas où les 3 cavaliers sont éliminés, le cavalier qui est allé le plus loin dans son parcours est qualifié. Si les cavaliers se sont arrêtés au même niveau, c'est le nombre de points sur le parcours avant d'être arrêté qui les départage. En cas d'égalité, et s'il n'y a pas de cheval de remplacement, le départage se fait par tirage au sort. Pour la finale, un cavalier éliminé se verra attribuer pour ce cheval un score comprenant 20 points ajoutés au score du cavalier qui a eu le plus de pénalités lors du même tour.
- Dressage : les 2nds sont départagés en fonction de la différence de points avec le 1er puis de, note totale, puis de la somme des notes d'ensemble, puis de la somme des notes pour le cavalier, puis de la note de position. Tous les 3èmes sont classés après les 2nds selon les mêmes critères.
- Dans le cas où un cheval pose des problèmes à l'ensemble des cavaliers, ou ne peut pas poursuivre l'ensemble de ses trois passages, la CMN est compétente pour décider de réeffectuer les 3 passages avec un cheval de remplacement, s'il y en a un.

D. Finales :

- CSO : épreuve tournante avec 3 cavaliers et 3 chevaux. La somme des points puis des temps obtenus sur les trois parcours déterminent le classement.
- Dressage : épreuve tournante avec 3 cavaliers et 1 cheval se déroulant sur la reprise libre.

E. Combiné :

Les chiffres correspondant aux places obtenues par chaque cavalier en saut d'obstacles et en dressage sont additionnés. Les cavaliers sont classés selon cette somme, par ordre croissant. En cas d'égalité, les critères pour départager les cavaliers sont, dans l'ordre : le meilleur classement obtenu durant le championnat, le classement en dressage.

F. Classement d'académie :

Les chiffres correspondant aux places obtenues en combiné par les deux meilleurs cavaliers de chaque académie sont additionnés. Les équipes sont classées selon cette somme. En cas d'égalité, c'est le meilleur classement obtenu en combiné qui départagera les équipes.

3 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA DIRECTION NATIONALE DES RÉSULTATS ET DEMANDES DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

03 mai 2024
Contact : croux@sport-u.com

4 - SYSTÈME DE QUALIFICATION

La commission mixte nationale établira une liste principale de 36 cavalier.es et une liste supplémentaire d'étudiant(e)s qui peuvent être appelé(e)s à suppléer les titulaires.

Dans le cas d'effectifs réduits pour quelque raison que ce soit, (Covid, Qualifications difficiles...) la CMN validant les qualifications ne complètera pas nécessairement les listes de qualifiés si elle estime les repêchages trop éloignés du niveau requis.

La participation à une épreuve de ligue ou de conférence FF Sport U est obligatoire pour prétendre à une sélection au championnat de France sauf demande de qualification exceptionnelle motivée et justifiée (formulaire type à remplir via le CRSU).

Les champions d'académie en dressage, en CSO et en combiné ne sont pas systématiquement qualifiés au championnat de France universitaire.

Les demandes de qualification seront étudiées par la CMN qui établira un tableau de 36 sélectionnés en donnant la priorité au classement du combiné et en tenant compte de la dynamique académique. Chaque académie aura droit au maximum à 4 places en CSO, 5 en dressage et 3 en combiné.

Les qualifié.es au championnat de France universitaire doivent être titulaires d'un galop 7, à l'exception des cavaliers étrangers pouvant justifier d'un niveau équivalent.

Déroulement des épreuves de ligue ou de conférence :

RECOMMANDATIONS GENERALES :

Afin de garantir des conditions d'accès équitables aux championnats de France, une harmonisation des épreuves du championnat de ligue ou de conférence d'équitation est nécessaire. Les formats des compétitions doivent être sur le même modèle que ceux du CFU.

Lorsqu'une ouverture est proposée aux cavaliers n'ayant pas le galop 7, seuls les résultats du classement élite, réservé aux cavaliers titulaires du Galop 7 seront pris en compte pour toute sélection au CFU.

Il ne peut y avoir qu'un seul championnat de ligue qualificatif, organisé sur une seule et même compétition, que celle-ci ait lieu sur une ou plusieurs journées, mais avec un seul classement.

EN DRESSAGE :

- Un premier tour s'effectuant sur la reprise Amateur 3 imposée A du règlement FFE. 1 cheval et un ordre de passage tiré au sort pour 2 ou 3 cavaliers en

fonction du nombre de participants. (il est préférable d'avoir un cheval pour trois cavaliers).

- Le meilleur des 3 cavaliers montant le même cheval accède au second tour, qui se déroule sur la reprise Amateur 3 imposée Grand Prix du règlement FFE. Pour ce second tour, les chevaux et les ordres de passage des cavaliers sont tirés au sort, mais le classement est individuel, consacrant le cavalier ayant obtenu le meilleur total, indépendamment du cheval qu'il montait.

EN CSO :

- Le parcours comportera de 9 à 11 obstacles d'0,90 à 1 m m de haut pour les verticaux et d'1 m de haut pour 1.10 m de large pour les oxers.
- Le premier tour est jugé par un juge Hunter ou par un enseignant avec une grille de notation Hunter Equitation *(voir règlement FFE) : Jugement du parcours et du cavalier auxquels on déduit les fautes commises.
- Proposition d'un tracé : - 1 double à 1 foulée, 1 ligne brisée, 1 ligne à 5 foulées vert / oxer, 1 ligne à 5 foulées oxer / vert, 1 vertical en sortie de courbe (3 foulées), 1 oxer en sortie de courbe (3 foulées), une transition imposée, un passage imposé, un saut en biais.
- Selon le même principe que pour le dressage, les chevaux et l'ordre de passage sont tirés au sort à raison d'1 cheval pour 2 ou 3 cavaliers selon le nombre de participants.
- Seul le meilleur des 3 (ou des deux) cavaliers se qualifie pour le second tour qui se déroule sur un parcours à 1.10 m jugé au barème A à temps différé, (sans chrono sur les 5 ou 6 premiers obstacles et au chronomètre sur le reste du parcours). Le classement est individuel, avec des chevaux et l'ordre de passage tirés au sort.
- A l'issue de ce second tour, le vainqueur est déclaré champion d'académie.

RESULTATS :

- Les résultats devront être remis sur la structure des CR Sport U et comprendre :
 - Les 5 premiers cavaliers en CSO
 - Les 5 premiers cavaliers en Dressage
 - Et les 5 premiers cavaliers en combiné.
- Préciser obligatoirement le nombre de journées du championnat ainsi que le nombre total d'étudiants concernés.

* pour les documents FFE consulter le site <http://www.ffe.com/>

5 - RÈGLEMENT SPORTIF

L'utilisation du matériel personnel (selle, filet, ...) n'est pas autorisée.

Une tenue de compétition correcte est exigée.

Pour le hunter, la tenue imposée est celle définie par le règlement FFE CSO.

Le harnachement des chevaux est défini par le propriétaire. Il ne peut pas être modifié. Il peut ne pas correspondre aux obligations réglementaires de la FFE.

Lorsqu'un point n'est pas précisé par le règlement FF Sport U, le règlement fédéral FFE sera appliqué.

Règlement disciplinaire :

Se référer au chapitre règlement intérieur.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Philippe REBOT

prebot@sport-u.com

Chargé de missions sports - Clément ROUX

croux@sport-u.com

